

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### IDE DYNAMIC Compartiment WORLD FLEXIBLE

ACTION AC (Code ISIN : FR0013449550)

Compartiment de la SICAV IDE DYNAMIC, Société par Actions Simplifiée, gérée par INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment de la SICAV a pour objectif de rechercher une performance nette de frais fixes de gestion supérieure à 5,25% l'an pour les actions AC. Cet objectif de performance est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

Le compartiment est géré de manière active et discrétionnaire sans référence à un indice. En conséquence, il n'y a pas d'indicateur de référence représentatif.

Il est exposé de manière discrétionnaire dans les classes actions, titres de créance ou instruments du marché monétaire selon le contexte économique et le niveau de prix des différentes classes d'actifs.

**Le compartiment est susceptible d'être exposé principalement au risque des marchés actions.** Il pourra toutefois être alternativement, ou partiellement exposé aux produits de taux (y compris obligations convertibles), si les marchés actions sont jugés trop chers et les produits de taux plus attractifs. Au sein de chaque classe d'actif, il sera procédé à une sélection des valeurs selon un processus d'analyse fondamentale des entreprises et des émetteurs. La sélection vise à optimiser le couple rendement / risque des investissements dans le temps.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le compartiment de la SICAV pourra être exposé :

- **De 0% à 100% de l'actif net en actions de toutes zones géographiques**, de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation y compris de petites capitalisations.
- **De 0% à 100% de l'actif net en instruments financiers de taux** (titres de créance, instruments du marché monétaire) ; de tous émetteurs, souverains, publics ou privés, français ou étrangers, de toutes notations dont 50% maximum de l'actif net en titres spéculatifs (à haut rendement) ou non notés, à l'émission ou en cours de vie, et dont 20% maximum de l'actif net en obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions.
- La fourchette de sensibilité de la part exposée directement ou indirectement en instruments de taux est comprise entre 0 et 10.
- **De 0% à 50% de son actif en actions et/ou titres de créance, instruments du marché monétaire, de pays émergents (pays hors OCDE).**

**Il pourra être exposé de 0% à 100% au risque de change** sur des devises hors euro.

**Le compartiment peut investir :**

- sur les marchés actions (dont les petites capitalisations) et les marchés de produits de taux, (dont les marchés actions et produits de taux des pays émergents)
- jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Ces OPCVM / FIA pourront être de tout type, cotés ou non, et notamment ceux intervenant via des indices de contrats à terme sur matières premières.

Le compartiment peut également intervenir sur :

- les contrats financiers à terme fermes ou optionnels, dans un but de couverture des risques action, de taux et de change et dans des titres intégrant des dérivés tels que des obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, obligations *callable* et *puttable*.
- les dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Des critères ESG contribuent à la prise de décision d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Durée de placement recommandée : supérieure ou égale à cinq ans**

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

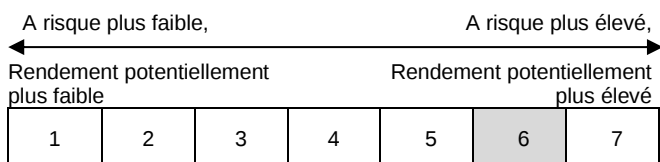
**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale.

**Conditions de souscription et de rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de valorisation avant 12 heures 30 (heure de Paris) par le dépositaire et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour (J) calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France ou des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment de la SICAV.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps. La classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce compartiment est classé dans cette catégorie en raison de son exposition potentiellement élevée aux marchés d'actions internationales, qui induisent des fluctuations à la hausse comme à la baisse et donc une volatilité de la valeur liquidative.

Par conséquent, le profil de risque et de rendement du fonds est élevé. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de liquidité :** Il présente le risque qu'un marché financier (actions de petites capitalisations ou obligations), lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ces marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation ou non notés présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

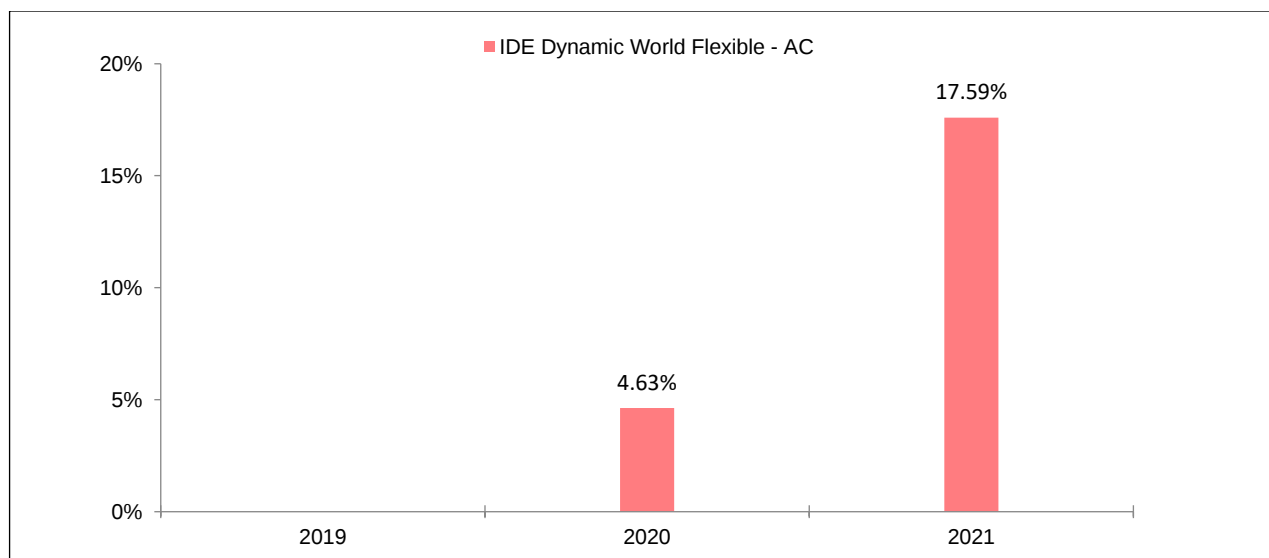
| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>FRAIS D'ENTREE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 3%        |
| <b>FRAIS DE SORTIE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 0%        |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de l'action du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée. |           |
| FRAIS PRELEVES PAR LA SICAV SUR UNE ANNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |
| <b>FRAIS COURANTS (*)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1,95% TTC |
| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |           |
| <b>COMMISSION DE PERFORMANCE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Néant     |

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de ce compartiment de la SICAV disponible sur simple demande au siège de la Société ou sur le site internet : [www.ide-am.eu](http://www.ide-am.eu)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions à l'exclusion des éventuels frais d'entrée.

Les performances de la catégorie d'actions du compartiment sont calculées coupons et dividendes nets réinvestis et en EUR.

DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT DE LA SICAV : 13/12/2013

## INFORMATIONS PRATIQUES

**SOUSCRIPTEURS/ PERSONNES NON ELIGIBLES** : Les *US persons* (personnes américaines) et les *NPFFI* (*Non Participating Foreign Financial Institutions* – institutions financières qui décident de ne pas collaborer avec l'agence américaine en charge de la collecte des taxes et du code fiscal) ne peuvent souscrire d'actions de la SICAV. (Cf. prospectus).

**NOM DU DEPOSITAIRE** : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT (prospectus et statuts/rapport annuel/document semestriel)** : Le prospectus du compartiment de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement au porteur en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE** – 3, Rue de Messine – 75008 Paris – Tél : 33 (0)1 85 08 25 90

ou par e-mail à l'adresse suivante : [contact@ide-am.eu](mailto:contact@ide-am.eu)

**ADRESSE WEB** : Le prospectus et les statuts sont également disponibles sur le site [www.ide-am.eu](http://www.ide-am.eu).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Auprès de la société de gestion.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES COMPARTIMENTS** : Auprès de la société de gestion.

**REGIME FISCAL** : La législation fiscale dans le pays d'origine de l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

**POLITIQUE DE REMUNERATION** : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.ide-am.eu](http://www.ide-am.eu) ou sur simple demande formulée auprès de la société de gestion.

La responsabilité d'Investisseurs Dans l'Entreprise ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du compartiment de la SICAV.

Ce compartiment de la SICAV est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).  
Investisseurs Dans l'Entreprise est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/07/2022